

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

conformément à l'arrêté préfectoral signé le 18 mai 2016
il sera procédé **du 27 juin au 27 juillet 2016 (31 jours)** à une enquête publique préalable
à la création d'une servitude de passage et d'aménagement pour assurer la continuité des voies
de défense contre l'incendie des Massifs Forestiers du Grand Luberon et
des Collines de Basse Durance

Ce projet est conduit par le Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière, 3511 route des Vignères – 84250 LE THOR. Des informations pourront être obtenues auprès de M. Bricaud, par téléphone au 04 90 78 90 91 et le dossier de l'enquête publique, sous format numérique, pourra être demandé par mail : smdvf.etude@wanadoo.fr

M. Stanley est désigné commissaire enquêteur titulaire et M. Fornay est nommé commissaire enquêteur suppléant.

Du 27 juin au 27 juillet 2016 les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairies de : **Auribeau, La Bastide-des-Jourdans, Buoux, Cabrières-d'Aigues, Cucuron, Lourmarin, La Motte d'Aigues, Peypin d'Aigues, Sivergues, Vaugines et Vitrolles-en-Luberon** où le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

Peypin d'Aigues - (siège de l'enquête)	Lundi 27 juin de 9h à 12h
Auribeau	Mercredi 29 juin de 14h à 16h
Sivergues	Mardi 5 juillet de 14h à 16h
Vitrolles en Luberon	Jeudi 7 juillet de 10h à 12h
Buoux	Vendredi 8 juillet de 10h à 12h
Vaugines	Mardi 12 juillet de 14h à 16h
La Bastide des Jourdans	Lundi 18 juillet de 10h à 12h
Cabrières d'Aigues	Mercredi 20 juillet de 10h à 12h
Cucuron	Vendredi 22 juillet de 14h à 16h
Lourmarin	Lundi 25 juillet de 10h à 12h
La Motte d'Aigues	Mardi 26 juillet de 14h à 16h
Peypin d'Aigues	Mercredi 27 juillet de 14h à 17h

En dehors de ces permanences, le public pourra consigner ses observations sur les registres ouverts dans les 11 mairies ou les adresser par écrit, au siège de l'enquête : M. le commissaire enquêteur / Enquête publique DFCI - Hôtel de Ville - 15 Grande Rue – 84240 Peypin d'Aigues.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès : - Services de l'État en Vaucluse - DDT 84 – SEEF - 84905 Avignon cedex 9.

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un délai d'un an : - dans les 11 mairies, - en DDT de Vaucluse (SEEF) et sur le site de Préfecture de Vaucluse (<http://www.vaucluse.gouv.fr>).

A l'issue de l'enquête publique, la décision d'autorisation ou de refus de créer une servitude de passage et d'aménagement sera prise par le préfet de Vaucluse.